

DEMANDE D'INSCRIPTION EN ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

A retourner au plus tôt six mois avant la date d'entrée de l'enfant. Les inscriptions plus précoces ne seront enregistrées que 6 mois avant la date d'entrée souhaitée. L'attribution d'une place est décidée en commission, au plus tard 2 mois avant la date d'entrée. La réponse est envoyée par courrier.

Entrée souhaitée à partir du : _____ / _____ / 20____

L'enfant : Naissance prévue ou né(e) le : ____/____/____ Nom-Prénom : _____

COORDONNEES DES PARENTS

	Parent 1	Parent 2
Nom-Prénom		
Né(e) le		
Téléphone		
Adresse*		
Profession		
Numéro C.A.F	Adresse mail :	

*Indiquer l'adresse complète (n° d'appartement, n° d'étage)

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT SOUHAITE :

Lisez attentivement au verso de ce document les jours et horaires d'ouverture de chaque structure

Cochez d'une croix le type d'accueil souhaité

CRECHE COLLECTIVE	CRECHE FAMILIALE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans une crèche collective, l'enfant est accueilli dans un établissement municipal.

La crèche familiale est une structure municipale qui fait appel à une équipe d'assistantes maternelles agréées encadrée par une responsable. L'enfant accueilli chez l'assistante maternelle partage son quotidien avec d'autres enfants. Il participe plusieurs fois par semaine à des temps de regroupement avec des enfants accueillis chez les autres assistantes maternelles de la crèche familiale.

LE PLANNING SOUHAITE : *cette demande doit être précise car vous vous engagez à la respecter à l'entrée de l'enfant*

JOURS	HORAIRES (arrondis à l'heure ou à la ½ heure)
LUNDI (Arc-en-Ciel fermé)	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	
SAMEDI (seul Arc-en-Ciel ouvert)	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'enregistrement en mairie :	Décision de la commission du mois de :
____ / ____ / ____	

Pour toutes questions sur la procédure d'inscription, contactez le service Petite Enfance

Coordonnées		Horaires d'ouverture	Fermetures annuelles
<i>Service Petite Enfance</i>	<i>Hôtel de Ville 03 21 87 81 57</i>	<i>Lundi au vendredi : 8h30-12h30,13h30-17h15 sauf le jeudi après-midi</i>	
Crèche Casablanca	Place Fémeland 03 21 31 24 57	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	Fermée 4 semaines l'été + 1 semaine fin d'année
Crèche du chemin Vert	106 rue du Chemin Vert 03 21 31 92 87	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	Fermée 4 semaines l'été + 1 semaine fin d'année
Crèche La Maison de Célestine	Allée Levillain 03 21 10 30 65	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	Fermée 4 semaines l'été + 1 semaine fin d'année
Crèche familiale les Frimousses	Allée Levillain 03 21 10 30 68	Lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	Fermée une 1/2 journée par trimestre
Crèche Les p'tits Margats	90, rue Thiers 03 21 31 01 54	Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00	Fermée 1 semaine en fin d'année + 2 semaines l'été
Crèche Arc-en-Ciel	Rue du Détroit 03 21 30 83 93	Mardi au vendredi de 8h30 à 17h30 Samedi de 8h30 à 17h00	Fermée 1 semaine en fin d'année

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez écrire des informations complémentaires pour expliquer votre demande :

.....

.....

.....

.....

Fait le :

Signature des parents : Parent 1

Parent 2

Fiche à retourner au : Service Petite Enfance, Hôtel de Ville,
Place Godefroy de Bouillon B.P 729 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
ou à petiteenfance@ville-boulogne-sur-mer.fr

Pour compléter le dossier n'oubliez pas d'envoyer au service Petite Enfance l'extrait d'acte de naissance dans les 3 semaines qui suivent la naissance

Ces informations sont archivées et conservées pour préparer la commission d'admission. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité et de suppression des données qui vous concernent conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. Pour exercer ce droit, adressez-vous **auprès du chef de service Petite Enfance** via petiteenfance@ville-boulogne-sur-mer.fr.